



ECONOMIE GENEVOISE

Égalité des salaires: Genève va serrer la vis aux entreprises

Par Jean-François Mabut. Mis à jour le 11.03.2014

«Les entreprises genevoises sont plutôt de bons élèves en Suisse», rétorque-t-on aux syndicats patronaux.



Muriel Golay, cheffe du bureau genevois de promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Image: Pierre Abensur (Archives 2012)

Articles en relation

- ▶ A vos sacs rouges pour l'Equal Pay Day
- ▶ Egalité salariale: doit-on punir les patrons?
- ▶ Faut-il amender les entreprises qui ne pratiquent pas l'égalité salariale ?
- ▶ La Ville lance une campagne pour l'égalité homme-femme

Signaler une erreur

Vous avez vu une erreur? Merci de nous en informer.

Partager & Commenter



Google-Publicité

Regus™ Office Service
A better place for your business With 22 locations in Switzerland
www.fr.regus.ch/Espaces_de_travail

Diplôme en Design Suisse

Formation à distance 2014 1re Ecole Suisse - Certifiée Eduqua
design-formations.ch/

On se souvient des deux tentatives avortées de Sandrine Salerno, ministre des Finances de la Ville de Genève, d'imposer un salaire minimum de 25 francs de l'heure aux entreprises à qui la Municipalité concède le nettoyage de ses locaux dans le cadre des marchés publics, des entreprises qui emploient beaucoup de femmes. La Ville a porté l'affaire devant le Tribunal fédéral. Ces jours, le bureau de l'égalité rattaché au Département présidentiel de François Longchamp et l'office des relations du travail dépendant du Département de la sécurité de Pierre Maudet annoncent leur volonté d'exiger des entreprises qui souhaitent participer aux marchés publics le respect de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes prescrit depuis 1996.

Les entreprises prises en défaut risquent, dit la loi sur l'inspection et les relations du travail, d'être inscrites sur une liste noire pendant 3 mois à 5 ans et une amende jusqu'à 60'000 francs.

Genève, plutôt bon élève

Un risque qu'on minimise du côté des syndicats patronaux. «Dans le domaine de

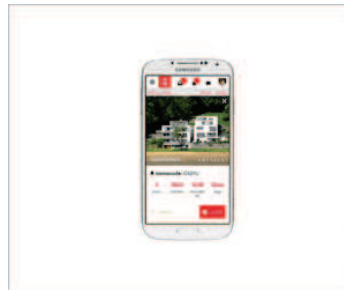
l'égalité des salaires, Genève est plutôt un bon élève par rapport à la

Double mandat contesté



L'Exécutif de la Ville de Genève refuse les indemnités fédérales du magistrat PDC Guillaume Barazzone

▶ Lire l'article



L'actualité croquée par Herrmann

PREPARATION D'UN AVION DE L'UNIF MRAJSEN



Revoir tous les dessins d'Herrmann

▶ Voir la galerie

PAIEMENT PAR SMS

SERVICES



▶ Payez par SMS ! Simple et rapide !

Sondage

Les contrôles de vitesse se multiplient à Genève: un bon moyen d'améliorer la sécurité routière?

- Oui
- Non
- Je n'ai pas d'avis

Voter

▶ Voir l'article

Les pompiers chassent les airbags



Suisse», note Olivier Sandoz, directeur général adjoint de la Fédération des entreprises. Une bonne note, que confirme Muriel Golay, directrice du bureau de l'égalité: «A Genève, l'écart des rémunérations entre femme et homme est en effet bien plus faible qu'en Suisse. Il s'établit à 7,9% contre 18,4%. Mais il demeure relativement élevé dans les services financiers et des assurances.» [Les dernières données statistiques disponibles sur le site de l'OCSTAT à ce sujet remontent à la période 2006-2010.](#)

«La Fédération des entreprises accueille depuis plusieurs années l'Equal Pay Day», rappelle Olivier Sandoz. Le 7 mars dernier, au siège des syndicats patronaux, à la rue de Saint-Jean, la manifestation a accueilli quelque 150 personnes, réunies à l'initiative de la section genevoise de [Business & Professional Women](#). «Pas mal pour un vendredi soir», relève le représentant patronal qui trouve normal que l'Etat fasse respecter les règles qu'il fixe s'agissant des marchés publics. Il ne verrait cependant pas d'un bon œil qu'il s'immisce dans la marche privée des entreprises: «Les tribunaux sont là pour trancher en cas d'inégalités avérées.»

Parmi les orateurs de l'Equal Pay Day, un spécialiste du domaine, Yves Flückiger, par ailleurs vice-recteur de l'Université de Genève. Le directeur de l'[Observatoire Universitaire de l'Emploi](#) a rappelé que les écarts de salaire ont tendance à croître en fonction du rang hiérarchique. Ils sont de 17,6% dans le service public et de 24,1% dans le secteur privé, a détaillé le professeur, cité lundi dans un article de l'AGEFI. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, l'écart moyen est passé de 23% à 18%: un progrès que les crises économiques remettent en cause, comme en témoignent les pics relevés par l'universitaire en 1998, 2002 et 2009.

Deux sessions de formation

Pour Muriel Golay, directrice de la promotion genevoise de l'égalité entre femmes et hommes, il faut donc encore améliorer les choses. «A ce jour, note-t-elle, aucune entreprise profitant des commandes des collectivités publiques suisses - un chiffre d'affaires évalué en Suisse à quelque 40 milliards de francs - n'a été exclue des marchés publics en violation de cette loi, ça doit changer.» Seuls la Confédération et le canton de Berne ont pris des mesures. Genève s'est contenté jusqu'à présent d'une déclaration sur l'honneur et de [campagnes de sensibilisation](#). La croisade va démarrer tout en douceur ce jeudi 13 mars et le mardi 25 par deux séances de formation dans les locaux de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Comment dépister les entreprises rebelles?

La vérification de l'égalité des salaires n'est en effet pas aussi simple que le contrôle du respect du salaire minimal fixé dans une convention collective de travail. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes propose gratuitement un outil d'autocontrôle, le [logiciel Logib](#). Il permet aux entreprises de plus de cinquante employés de tester leur degré d'égalité en matière salariale. Gros bémol toutefois, il n'existe pas d'outil équivalent pour les petites entreprises qui sont nombreuses à soumissionner.

Muriel Golay propose dans ce cas d'utiliser la «Feuille d'information pour les petites et moyennes entreprises» et d'autres démarches que l'on trouve sur le site [www.dialogue-egalite-salaires.ch](#). Sur la base des données fournies par l'entreprise, on calcule quelle part du différentiel de salaire entre femmes et hommes peut s'expliquer par des caractéristiques individuelles de qualification (formation, ancienneté et expérience professionnelle potentielle appelées « facteurs de capital humain ») ou par des différences dans des facteurs liés au poste de travail (position professionnelle et niveau des qualifications requis) et quelle part est attribuable au sexe.

En cas d'infraction, les sanctions ne tombent pas tout de suite. L'office des relations du travail commence par conseiller l'entreprise concernée et l'accompagne en vue d'une mise en conformité aux usages. Le carton jaune ou rouge ne tombe qu'en cas de refus de mise en conformité. L'entreprise peut se voir retirer le droit de soumissionner pendant 3 mois à 5 ans, devoir payer une amende jusqu'à 60'000 francs et être mise au pilori.

La loi sur l'égalité est du droit impératif, souligne Muriel Golay. Pas de risque donc comme dans le cas du salaire minimum que Sandrine Salerno veut imposer aux nettoyeurs qu'un tribunal donne raison à un éventuel



Le SIS fait le tour des stands de Palexpo pour parfaire son instruction en termes de sécurité

[Voir les images](#)

LE MONDE DES SAVEURS PUBLIREPORTAGE



Découvrez vins, spiritueux, cigares et bien plus encore!



Ce weekend, le printemps avait pris de l'avance sur le calendrier.

[Voir les images](#)

A lire dans la Tribune aujourd'hui



L'événement

Malaysia Airlines: pas de trace du Boeing disparu

Genève et région

Circulation: Genève multiplie les contrôles de vitesse

Sports

Hockey sur glace: les Aigles prêts à en découdre

PRÉVENTION ROUTIÈRE SUPPL. PARTENAIRE



Comment éviter l'amende pour phares éteints de jour ?

Faut-il reconnaître officiellement l'islam?



Venez débattre sur notre site!

[Retrouvez tous les débats de la Tribune](#)

Ils se mobilisent pour les internationaux



contestataire. Plus de 50 entreprises sont inscrites aux formations que le Bureau genevois de l'égalité organise pour elles les 13 et 25 mars avec l'OCIRT, se réjouit Muriel Golay.

(TDG)

Créé: 11.03.2014, 16h35



Publier un nouveau commentaire

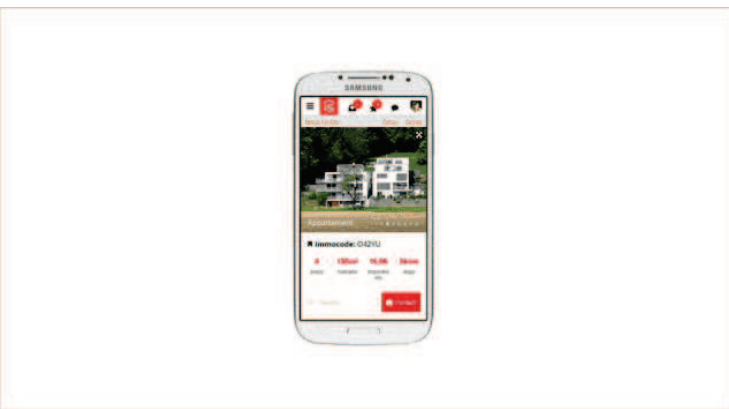
Nous vous invitons ici à donner votre point de vue, vos informations, vos arguments. Nous vous prions d'utiliser votre nom complet, la discussion est plus authentique ainsi. Vous pouvez vous connecter via Facebook ou créer un compte utilisateur, selon votre choix. Les fausses identités seront bannies. Nous refusons les messages haineux, diffamatoires, racistes ou xénophobes, les menaces, incitations à la violence ou autres injures. Merci de garder un ton respectueux et de penser que de nombreuses personnes vous lisent.

La rédaction

J'ai lu et j'accepte [la Charte des commentaires](#).

Caractères restants: 400

Soumettre Commentaire



Aucun commentaire pour le moment



Suite au vote du 9 février, l'association AGIR a réalisé un court-métrage en faveur de la Genève internationale.

[Voir la vidéo](#)

EMPLOI ▶

SERVICES



[Retrouvez les offres d'emploi de la Tribune de Genève](#)

L'Irlande au bord du Léman



Les danseurs de «Celtic Legends» ont joyeusement tricoté des gambettes devant un public enthousiaste.

[Entrez dans la danse en images](#)

Blogs: changeons les règles!



Rollin Wavre: "A 10 mètres !" C'est l'arme absolue dans les mains de l'arbitre

[Richard-Favre, Neidinger, Moeri, Faure,...](#)

Rubriques: [Genève](#) · [Suisse](#) · [Monde](#) · [Economie](#) · [Sports](#) · [Culture](#) · [People](#) · [Vivre](#) · [Auto-Moto](#) · [High-Tech](#) · [Savoirs](#) ·

Outils: [Recherche](#) · [RSS](#) · [Newsletter](#) · [Mobile](#) · [Météo](#)

Tribune de Genève: [Contacts](#) · [Publicité](#) · [Services clients](#) · [Conditions générales](#) · [Cercle de lecteurs](#) · [Charte des commentaires](#) · [Impressum](#)